



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

23/01/2018

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

Mme FAYOLLE Carole, Mme TRIBOULET Véronique, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, M. POTHIER Fabrice, Mme BOUTROUX Stéphanie, M. GENESTE Jean-Guy, Mme NEBOUT Roberte

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme BOUTROUX Stéphanie, M. BERCHEM Franck donne pouvoir à M. POTHIER Fabrice

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck, M. BERCHEM Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2018/01/26/0001

Objet : Assurance déplacement bénévoles BIBLIOTHEQUES

Madame le Maire explique que suite à une réunion avec les membres bénévoles de la bibliothèque communale, il avait été évoqué l'assurance concernant les déplacements des bénévoles, nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque (transport des livres et/ou du matériel d'exposition).

Le Conseil Municipal après avoir étudié ce sujet, décide à l'unanimité d'accepter que la mairie prenne en charge un supplément financier de l'assurance pour le transport du matériel et/ou des livres, soit à payer aux assurances Groupama, 100€/an.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAGNET

Le Maire,

